



Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière que lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Danville tenu le 13 juin 2022, le règlement suivant a été adopté :

2022-07 – Règlement sur le débranchement des gouttières

QUE suite au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, le règlement suivant est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter :

2022-06 Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipement pour le service des travaux publics et un emprunt de 850 000 \$

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la ville durant les heures d'ouverture.

Donné à Danville, ce 22^e jour du mois de juin 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie-Pier Dupuis".

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 22 juin 2022.

La directrice générale et greffière,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie-Pier Dupuis".

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA